

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 09/03/2023 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 14

Absents : 1 Excusés : 0

Date de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage : 01/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le 9 mars 2023 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE - M RIVET – JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir :**Etaient Absents** : P COLMACHE

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

6 - Vote du compte administratif 2022 du Parc de Loisirs

Hélène RIGOLLIER, adjointe, chargée des finances présente le compte administratif 2020 du budget général de la commune, il s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	46 014.84 €	41 017.54 €
DEPENSES	5 320.15 €	65 889.25 €
TOTAL	40 694.69 €	- 24 871.71 €

Hors de la présence du Maire, Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2022 du Parc de loisirs

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 9/03/2023

Yves COLOMB, Maire,

Yvette AUBERT BRUN, Secrétaire,

